



Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mercredi 22 mai 2024 en Mairie à 20h00

aux fins de délibérer sur les affaires suivantes :

Affaire n°	Intitulé de l'affaire	Rapporteur
1	CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DE LA RESIDENCE DES ROSIERS – TRANCHE 2	FRANCIS ADNOT
2	VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DE TRAVAUX PORTANT SUR LES AMENAGEMENTS DE SECURITE LE LONG DE LA VC2 ET AU NIVEAU DU GIRATOIRE DES CHARRIERES	FRANCIS ADNOT
3	VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU VALLON SAUVAGE	DIDIER LESAICHERRE
4	ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA RESIDENCE LE BAS FRENE	ERIC YGER
5	VALIDATION DU DEVIS DU SDE 22 POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RESIDENCE LE BAS FRENE	DIMITRI GEA
6	ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DU GROUPE SCOLAIRE	ERIC YGER
7	APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES	PHILIPPE LANDURE
8	FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS D'ETE 2024 DE QUEVKID'S ET DE QUEVJEUN'S	SYLVIE LESNE

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

En Préambule :

-Présentation du label Habitat et Qualité de vie obtenu pour le projet d'aménagement de la Résidence des Rosiers – tranche 2, par Zélia Bobillier-Chaumont, Chargée d'évaluation

-Compte-rendu des décisions du Maire

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Il est rappelé qu'en cas d'empêchement pour assister à la réunion, l'article L 121.1. du Code général des collectivités territoriales vous laisse la faculté de donner, à un Conseiller Municipal de votre choix, un pouvoir écrit afin qu'il puisse voter en votre nom dans les affaires mises en discussion.